

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 22

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 Juin 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demande de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations.
Opération : acquisition/amélioration d'un Centre d'herbergement et de réinsertion sociale (27 logements PLAI) situé aux 23-25, Boulevard d'Athènes 13001 Marseille.

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

La SA d'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 707 688,00 €.

Celle-ci représente 45% d'un emprunt d'un montant total de 1 572 640,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur hors logement social classique (acquisition/amélioration d'un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) destiné à l'accueil, l'hébergement et l'insertion sociale et professionnelle de jeunes femmes âgées de 18 à 25 ans, en difficultés sociales).

Dans ce dossier, le Tribunal de Grande Instance de Marseille a autorisé le mandataire en charge de la liquidation du SPES (association Service Provençal d'Encouragement et de Soutien) à vendre l'immeuble à l'association Maison de la Jeune Fille - Jane Pannier. Les travaux sont confiés à la SA d'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS via un bail à réhabilitation et la gestion de la structure sera ensuite assurée par l'association Jane Pannier via un bail locatif.

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2017 de la SA d'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 52 218 630,79 €.

Cet encours représente 4,32% de l'encours garanti des organismes HLM et 3,90% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par le Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL